

Revue de presse

Relocalisation des enregistrements de musiques de film en France

février 2015



MANIFESTE POUR UNE RELOCALISATION DES ENREGISTREMENTS DE MUSIQUE POUR L'IMAGE

1- LE CONSTAT

C'est devenu une habitude, un réflexe, un fait auquel beaucoup se résignent : les enregistrements de musique pour l'image, tous supports confondus, se font en très grande majorité dans d'autres pays qu'en France, principalement –mais pas seulement- dans l'Est de l'Europe.

Ce problème est bien connu des compositeurs et des productions depuis une quinzaine d'années. Plusieurs initiatives (dont celle de l'UCMF en 2009) l'ont dénoncé et proposé des solutions, en vain hélas. Nombre de professionnels se sont habitués à cet état de fait qui semble presque devenu normal.

Voilà ce que nous voulons dénoncer car il faut agir, et en urgence. C'est tout un pan de notre économie culturelle qui peu à peu s'est délocalisé année après année. Aujourd'hui, des milliers d'emplois ont été détruits dans la production et la post-production musicale pour l'image dans notre pays. Alors même que nous formons dans nos conservatoires des musiciens d'une qualité reconnue dans le monde entieret que nos ingénieurs du son et nos studios sont parmi les meilleurs du marché, nous n'avons pas été capables jusque-là, de proposer à l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel dans son ensemble, les réponses nécessaires à la réussite de ce secteur.

L'objet de ce manifeste est donc simple :

- Alerter à nouveau tous les partenaires concernés.
- Les réunir pour analyser les causes de cette délocalisation.
- Trouver ensemble des solutions car il en existe et nous le savons.

2- LE DEFI

Il est clairement posé par une concurrence étrangère qui a pu développer au fil des années, offre pour toutes sortes de raisons extrêmement attractive par son coût.

Comment:

- Faire travailler les musiciens, orchestres et studios français, tous excellents, à un coût comparable -ou au moins réduire sensiblement l'écart des prix- tout en respectant les droits voisins, les salaires minimums et le versement des charges sociales ?

- Mettre à disposition quasiment en permanence un pool de musiciens et de studios de qualité capable de répondre rapidement et efficacement à une demande d'enregistrement ?
- Faire connaître le savoir-faire français en matière de réalisation de B.O. et le valoriser auprès des utilisateurs potentiels dans le monde entier ?
- Inciter nos grands compositeurs, que le monde entier nous réclame, à travailler avec nos orchestres et nos structures au moins sur nos productions nationales ?

3-LES SOLUTIONS

Elles sont multiples, mais nécessitent une réelle volonté, à la fois des politiques (au niveau national ou régional), des sociétés d'auteur, du CNC, des syndicats et de tous les acteurs de la profession.

C'est pourquoi nous demandons le soutien, déjà sur le principe, de tous ces partenaires.

Mais il faut rapidement être force de proposition.

Mobilisons-nous donc déjà à travers des échanges formels ou informels pour trouver le plus vite possible des idées et surtout des solutions concrètes permettant de relancer cette activité en France, pour le bénéfice de tous.

Signataires:

Union des Compositeurs de Musiques de Films

Jean-Claude Petit, Président Patrick Sigwalt, Secrétaire général

Orchestre National d'Ile de France

Fabienne Voisin, Directrice générale

Commission du Film d'Ile de France

Olivier-René Veillon, Directeur général

Syndicat National des Auteurs et Compositeurs

Emmanuel de Rengervé

Ce manifeste a été présenté à la presse le 3 février 2015 lors d'une table-ronde intitulée «L'enregistrement de musiques de films en France» avec : Pierre-André Athané, Patrick Sigwalt, Jean-Claude Petit, Fabienne Voisin et Olivier-René Veillon, signataires (photo de couverture).

Radio

France Musique

La matinale culturelle

mardi 27 février 2015





La relocalisation des enregistrements de musiques de film en France

Les enregistrements de musiques de film sont de plus en délocalisés à l'étranger, au grand dam des compositeurs français. Le point avec Jean-Baptiste Urbain et Patrick Sigwalt sur une situation aux enjeux économiques et artistiques.

C'est un appel qui est lancé ce mois-ci par les compositeurs français de musiques de films. Ils demandent à "relocaliser" en France les enregistrements des musiques pour l'audiovisuel, enregistrements qui, pour des questions de coût, ont le plus souvent lieu en Europe de l'Est.

Pourquoi cet appel ? Quelles sont les conséquences économiques de ces "délocalisations musicales" ? Et quelles sont les solutions pour y remédier ?

L'invité de notre "Dossier du jour", ce matin, est Patrick Sigwalt, compositeur de musiques de films. Il a d'ailleurs reçu le César de la meilleure musique pour "Western" de Manuel Poirier. Il est par ailleurs le Secrétaire général de l'Union des compositeurs de musiques de films (UCMF).

Jean-Baptiste Urbain nous emmène dans une société de production de musique de films, à la rencontre d'un compositeur en plein de travail : Thomas Mercier. En ce moment, il est en pleine écriture. C'est la première fois qu'il compose la musique d'un long métrage. Il réalise ce travail dans un "home studio" où il nous reçoit... comme à la mais ! Ici, tout est informatisé. Petite visite de ce studio de poche qui sert à réaliser des maquettes.

Où seront réalisés les enregistrements acoustiques d'un violon d'un orchestre dont parle Thomas Mercier? Il ne le sait pas encore, le producteur de la musique non plus. Il s'appelle Arnaud Gauthier et dirige la société de production "Massive music". A l'actif de cette 'boîte', les musiques de séries comme "Borgia" ou Mafiosa" et les films du réalisateur israélien Eran Riklis.

Enregistrer à l'étranger ou en France ? La réponse, pour lui, dépend de nombreux facteurs. N'y a-t-il qu'un problème de coût ?

Thomas Mercier invoque aussi des problèmes de réactivité: trouver une date rapidement pour enregistrer avec des musiciens, en studio, en France, n'est pas chose aisée, dit-il. Pire: à force de ne pas enregistrer de musique de films, on ne sait plus le faire en France! Autrement dit, le serpent se mord la queue. C'est ce que pense le compositeur et producteur Arnaud Gauthier.

Alexandre Desplat, comme d'autres grands noms français de la musique de film avant lui, de Maurice Jarre à George Delerue, travaille désormais presque exclusivement aux Etats-Unis. Il n'y a pas que l'enregistrement de musique de films qui se délocalise, il y a aussi les compositeurs ! Mais ça, c'est une autre histoire...

france musique

L'EMISSION en Poadcast jusqu'au 13/11/2017

Presse en ligne

Les articles de la presse en ligne sont disponibles en cliquant sur le nom du site internet et/ou sur la capture d'écran du site.



Les compositeurs de musiques de films voudraient "relocaliser" en France

Les compositeurs de musique de films ont appelé lundi, dans un manifeste, à "relocaliser" en France les enregistrements pour l'audiovisuel qui, pour des questions de coûts, ont le plus souvent lieu en Europe de l'Est.



"C'est tout un pan de notre économie culturelle qui peu à peu s'est délocalisé année après année. Aujourd'hui, des milliers d'emplois ont été détruits dans la production et la post-production musicale pour l'image dans notre pays", souligne ce manifeste initié par l'Union des compositeurs de musiques de films (UCMF).

Une table de mixage dans un studio d'enregistrement à Paris Martin Bureau

Il doit être officiellement rendu public ce mardi à l'occasion du Salon des lieux de tournage à Paris.

"Depuis 10 ou 15 ans, une très grande partie des enregistrements" de musiques pour le cinéma, la télévision mais aussi les jeux vidéo est "faite à Prague, Sofia, Moscou, Skopje" où "se sont ouverts des studios avec des orchestres pratiquant un dumping social énorme", précise à l'AFP Patrick Sigwalt, secrétaire général de l'UCMF.

"Un musicien y est payé cinq à sept fois moins cher qu'en France. Même avec voyage et hôtels, cela revient trois à quatre fois moins cher d'aller enregistrer là-bas", poursuit-il.

Au-delà du constat, les compositeurs appellent à "trouver ensemble des solutions, car il en existe et nous le savons" dans ce manifeste co-signé par l'Orchestre national d'Ile-de-France, la commission du film d'Ile-de-France et le Syndicat national des auteurs et compositeurs (Snac).

Selon M. Sigwalt, il paraît notamment nécessaire d'améliorer la réactivité des orchestres et des studios en disposant de lieux et de musiciens rapidement mobilisables, notamment pour répondre aux demandes souvent urgentes de la télévision.

De même, il souhaiterait que le fait d'enregistrer les musiques en France conditionne les aides aux productions audiovisuelles: "Aujourd'hui, ce n'est pas tout-à-fait le cas, il y a quelques pondérations mais c'est assez minime, cela n'incite pas les producteurs à rester sur le sol national".

L'UCMF compte parmi ses membres nombre de compositeurs confirmés comme Jean-Claude Petit (son président), Vladimir Cosma, Bruno Coulais ou Francis Lai.

L'express - L'entreprise

Menu	L'Express			ĽE	Connection S'Inscrire					
A la une ·	Création d'entreprise	Gestion Fiscalité	RH Management ·	Marketing . Vente .	International Export	High Tech Logistique / R&D		Entr Far		VId

- · Ce qui change en 2015 Projet de loi Macron
- · Classement des entreo...

1/5

- Réforme du dialogue s.. Démarrer seul une peti.. Compte personnel de f..

PARIS, 2 FÉV 2015

Manifeste des compositeurs de musiques de films pour "relocaliser" les enregistrements en France

Par AFP, publié le 02/02/2015 à 17:47, mis à jour à 17:47

Paris, 2 fév 2015 - Les compositeurs de films ont appelé lundi, dans un manifeste, à "relocaliser" en France les enregistrements des musiques pour l'audiovisuel qui, pour des questions de coûts, ont le plus souvent lieu en Europe de l'Est.

"C'est tout un pan de notre économie culturelle qui peu à peu s'est délocalisé année après année. Aujourd'hul, des milliers d'emplois ont été détruits dans la production et la post-production musicale pour l'image dans notre pays", souligne ce manifeste initié par l'Union des compositeurs de musiques de films (UCMF).

Il dolt être officiellement rendu public ce mardi à l'occasion du Salon des lieux de tournage à Paris.

"Depuis 10 ou 16 ans, une très grande partie des enregistrements" de musiques pour le cinéma, la télévision mais aussi les jeux vidéo est "falte à Prague, Soffa, Moscou, Skopje" où "se sont ouverts des studios avec des orchestres pratiquant un dumping social énorme", précise à l'AFP Patrick Sigwalt, secrétaire général de

"Un musicien y est payé cinq à sept fois moins cher qu'en France. Même avec voyage et hôtels, cela revient trois à quatre fois moins cher d'aller enregistrer là-bas", poursuit-il.

Au-delà du constat, les compositeurs appellent à "trouver ensemble des solutions, car il en existe et nous le savons" dans ce manifeste co-signé par l'Orchestre national d'Ile-de-France, la commission du film d'lie-de-France et le Syndicat national des auteurs et compositeurs (Snac).

Selon M. Sigwalt, il paraît notamment nécessaire d'améliorer la réactivité des orchestres et des studios en disposant de lleux et de musiciens rapidement mobilisables, notamment pour répondre aux demandes souvent urgentes de la télévision.

De même, il souhalterait que le fait d'enregistrer les musiques en France conditionne les aides aux productions audiovisuelles: "Aujourd'hul, ce n'est pas tout-à-fait le cas, il y a queiques pondérations mais c'est assez minime, cela n'incite pas les producteurs à rester sur le soi national.

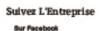
L'UCMF compte parmi ses membres nombre de compositeurs confirmés comme Jean-Claude Petit (son président), Vladimir Cosma, Bruno Coulais ou Francis Lai.

Newsletter L'Entreprise

Recevez chaque jour l'essentiel de l'actualité des entrepreneurs!

Votre e-mail

Stinscrine



LEntreprise.com Julius 28 607

Bulwe 25,2K abonnés

A la Une de l'Entreprise

13h10 Mailly (FC) dit à Macron son opposition à trois

12h41 Sapin: le pétrole moins cher libère 20 milliards

11h51 L'ancien dirigeant peut faire une offre de reprise à la barre du tribunal

11h09 Croissance: POCDE plus optimists pour la France, prévoit 1,1% en 2015 et 1,7% en 2016

Voir tout

A la Une de l'Express

14h06 Au Vanustu, la destruction totale des cultures fait craindre la famine

14h01 Opel se retire du marché russe et va fermer son usine en Russie

13h54 *Je me sens Chartie Coulibely*: Dieudonné condamné à deux mois de prison avec surais

13h46 Adeline Hazan (CGLPL): "Pour une régulation

Voir tout

Prêtez aux PME françaises Uniond#



partir de 20 euros

Vous choisissez les entreprises, le montant et le taux Vous recevez des intérêts tous les mois

Sulvez l'actualité avec

L'Express



S'abonner à L'Express : offre fissh Connection S'Inscrire

A la Une · Cinéma · Musique · Livres · Télé · Scènes · Arts · Vidéo · Tendances · Blogs

Les compositeurs de musiques de films voudraient "relocaliser" en France

Par APP, publié le 02/02/2015 à 19:18, mis à jour à 19:18

Paris - Les compositeurs de musique de films ont appelé lundi, dans un manifeste, à "relocaliser" en France les enregistrements pour l'audiovisuel qui, pour des questions de coûts, ont le plus souvent lieu en Europe de l'Est.



Une table de mixage dans un studio d'enregistrement à Paris afo.com/Martin Bureau

"C'est tout un pan de notre économie culturelle qui peu à peu s'est délocalisé année après année. Aujourd'hul, des millers d'emplois ont été détruits dans la production et la post-production musicale pour l'image dans notre pays", souligne ce manifeste initié par l'Union des compositeurs de musiques de films (UCMF).

Il doit être officiellement rendu public ce mardi à l'occasion du Salon des lleux de tournage à Paris.

"Depuis 10 ou 16 ans, une très grande partie des enregistrements" de musiques pour le cinéma, la télévision mais aussi les jeux vidéo est "faite à Prague, Sofia, Moscou, Skopje" où "se sont ouverts des studios avec des orchestres pratiquant un dumping social énorme", précise à l'AFP Patrick Sigwalt, secrétaire général de FUCME.

"Un musicien y est payé cing à sept fois moins cher qu'en France. Même avec voyage et hôtels, cela revient trois à quatre fois moins cher d'aller enregistrer là-bas", poursuit-il.

Au-delà du constat, les compositeurs appellent à "trouver ensemble des solutions, car il en existe et nous le savons' dans ce manifeste co-signé par l'Orchestre national d'lie-de-France, la commission du film d'lie-de-France et le Syndicat national des auteurs et compositeurs (Snac).

En poursuivent votre navigation sur le site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour vous proposer notamment des publicités cibiées en fonction de vos centres d'intérêt. Gérer les cookles sur ce site

De même, il souhaiterait que le fait d'enregistrer les musiques en France conditionne les aides aux productions audiovisuelles: "Aujourd'hul, ce n'est pas tout-à-fait le cas, il y a quelques pondérations mais c'est assez minime, cela n'incite pas les producteurs à rester sur le soi national".

L'UCMF compte parmi ses membres nombre de compositeurs

Toutes les dépêches

Grâce: le gouvernement grec a falt adopter sa

Grèce: Tsipras assure que le pays n'a "aucun problème de liquidités"

Paris: peu de variation avant le communiqué de

Tunisie: au moins 8 morts dont 7 étrangers dans une attaque contre un musée

CAC40: stable à 5030Pts. volumes limités avant la

AstraZeneca: résultats positifs de phase III dans la BPCO.

Roland-Garros: les raisons d'un imbroglio

OK urse d'Athlines perd à mi-séance, sur e tension avec les créanciers

Gréce: les banques diigringolent avec les premières annonces de Tsloras





EN KIOSQUE





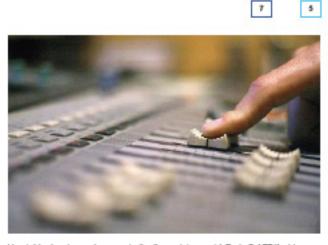


ACTUALITÉ CULTURE

AFP- Publié le 02/02/2015 à 19:19



Les compositeurs de musiques de films voudraient "relocaliser" en France



Une table de mixage dans un studio d'enregistrement à Paris © AFP/Archives -Martin Bureau

Les compositeurs de musique de films ont appelé lundi, dans un manifeste, à "relocaliser" en <u>France</u> les enregistrements pour l'audiovisuel qui, pour des questions de coûts, ont le plus souvent lieu en <u>Europe</u> de l'Est.

"C'est fout un pan de notre économie culturelle qui peu à peu s'est délocalisé année après année. Aujourd'hul, des milliers d'emplois ont été détruits dans la production et la post-production musicale pour l'image dans notre pays", souligne ce manifeste initié par l'Union des compositeurs de musiques de films (UCMF).

il doit être officiellement rendu public ce mardi à l'occasion du Salon des lieux de tournage à <u>Paris.</u>

"Depuis 10 ou 15 ans, une très grande partie des enregistrements" de musiques pour le cinéma, la félévision mais aussi les jeux vidéo est "faite à Prague, Sofia, Moscou, Skopje" où "se sont ouverts des studios avec des orchestres pratiquant un dumping social énorme", précise à l'AFP Patrick Sigwalt, secrétaire général de l'UCMF.

"Un musicien y est payé cinq à sept fois moins cher qu'en France. Même avec voyage et hôtels, cela revient trois à quatre fois moins cher d'aller enregistrer là-bas", poursuit-il.

Au-delà du constat, les compositeurs appelient à "trouver ensemble des solutions, car il en existe et nous le savons" dans ce manifeste co-signé par l'Orchestre national d'ile-de-France, la commission du film d'ile-de-France et le Syndicat national des auteurs et compositeurs (Snac).

Seion M. Sigwait, il paraît notamment nécessaire d'améliorer la réactivité des orchestres et des studios en disposant de lieux et de musiciens rapidement mobilisables, notamment pour répondre aux demandes souvent urgentes de la télévision.

De même, il souhaiterait que le fait d'enregistrer les musiques en France conditionne les aides aux productions audiovisuelles: "Aujourd'hul, ce n'est pas tout-à-fait le cas, il y a quelques pondérations mais c'est assez minime, cela n'incite pas les producteurs à rester sur le soi national".

L'UCMF compte parmi ses membres nombre de compositeurs confirmés comme Jean-Claude Petit (son président), Viadimir Cosma, Bruno Coulais ou Francis Lai.

02/02/2015 19:18:36 - Paris (AFP) - @ 2015 AFP



Les compositeurs de musiques de films voudraient "relocaliser" en France



voir la photo @Photo:AFP/Archives/Martin Bureau

Les compositeurs de musique de films ont appelé lundi, dans un manifeste, à "relocaliser" en France les enregistrements pour l'audiovisuel qui, pour des questions de coûts, ont le plus souvent lieu en Europe de l'Est.

"C'est tout un pan de notre économie culturelle qui peu à peu s'est délocalisé année après année. Aujourd'hui, des milliers d'emplois ont été détruits dans la production et la post-production musicale pour l'image dans notre pays", souligne ce manifeste initié par l'Union des compositeurs de musiques de films (UCMF).

Il doit être officiellement rendu public ce mardi à l'occasion du Salon des lieux de tournage à Paris.

"Depuis 10 ou 15 ans, une très grande partie des enregistrements" de musiques pour le cinéma, la télévision mais aussi les jeux vidéo est "faite à Prague, Sofia, Moscou, Skopje" où "se sont ouverts des studios avec des orchestres pratiquant un dumping social énorme", précise à l'AFP Patrick Sigwalt, secrétaire général de l'UCMF.

"Un musicien y est payé cinq à sept fois moins cher qu'en France. Même avec voyage et hôtels, cela revient trois à quatre fois moins cher d'aller enregistrer là-bas", poursuitil.

Au-delà du constat, les compositeurs appellent à "trouver ensemble des solutions, car il en existe et nous le savons" dans ce manifeste co-signé par l'Orchestre national d'Ile-de-France, la commission du film d'Ile-de-France et le Syndicat national des auteurs et compositeurs (Snac).

france**tv**info

CULTUREBOX •

Musiques de films : un manifeste des compositeurs contre la délocalisation

Publié le 02/02/2015 à 18H36, mis à jour le 02/02/2015 à 18H38



Le compositeur français de musiques de films Viladimir Cosma, en concert su Grand Rex en mars 2013.

© Samuel Dietz / MaxPPP

Les compositeurs de musiques de films s'alarment de la délocalisation de leur travail. Ils appellent dans un manifeste publié lundi à "relocaliser" en France les enregistrements des musiques pour l'audiovisuel qui, pour des questions de coûts, ont le plus souvent lieu en Europe de l'Est.

"Un dumping social énorme" dans les pays de l'Est

"C'est tout un pan de notre économie culturelle qui peu à peu s'est délocalisé année après année. Aujourd'hul, des millers d'emplois ont été détruits dans la production et la post-production musicale pour l'image dans notre pays", souligne ce manifeste initié par l'Union des compositeurs de musiques de films (UCMF).

Il doit être officiellement rendu public ce mardi à l'occasion du Salon des lieux de tournage à Paris.

"Depuis 10 ou 15 ans, une très grande partie des enregistrements" de musiques pour le cinéma, la télévision mais aussi les jeux vidéo est "faite à Prague, Sofia, Moscou, Skopje" où "se sont ouverts des studios avec des orchestres pratiquant un dumping social énorme", souligne Patrick Sigwalt, secrétaire général de l'UCMF.

"Un musicien y est payé cinq à sept fois moins cher qu'en France. Même avec voyage et hôtels, cela revient trois à quatre fois moins cher d'aller enregistrer là-bas", poursuit-il.

Par Culturebox (avec AFP)
Réagir
Racommander { 20 Tweeter 14
Pinit
A LIRE AUSSI

Concert exceptionnel de

le film français le premier magazine web des professionnels de l'audiovisuel



CINÊMA

Manifeste des compositeurs de musiques de films pour "relocaliser" les enregistrements en France

Date de publication: 03/02/2015 - 12:49

Les compositeurs de films ont appelé lundi, dans un manifeste, à "relocaliser" en France les enregistrements des musiques pour l'audiovisuel qui, pour des questions de coûts, ont le plus souvent lieu en Europe de l'Est.

crédit photo : DR



En colère, les compositeurs de musiques de films voudraient "relocaliser" les enregistrements en France

Cinéma | cinéma, colère, musique



2295 yues 3 commentaire

Les compositeurs de films ont appeié lundi, dans un manifeste, à "relocaliser" en France les enregistrements des musiques pour l'audiovisuel qui, pour des questions de coûts, ont le plus souvent lieu en Europe de l'Est.

"C'est tout un pan de notre économie culturelle qui peu à peu s'est délocalisé année après année. Aujourd'hui, des milliers d'emplois ont été détruits dans la production et la post-production musicale pour l'image dans notre pays", souligne ce manifeste inité par l'Union des compositeurs de musiques de films (UCMF).

Il doit être officiellement rendu public ce mardi à l'occasion du Salon des lleux de tournage à Paris.

"Depuis 10 ou 15 ans, une très grande partie des enregistrements" de musiques pour le cinéma, la télévision mais aussi les jeux vidéo est "faite à Prague, Sofia, Moscou, Skopje" où "se sont ouverts des studios avec des orchestres pratiquant un dumping social énorme", précise à l'AFP Patrick Sigwalt, secrétaire général de l'UCMF.

"Un musicien y est payé cinq à sept fois moins cher qu'en France. Même avec voyage et hôtels, cela revient trois à quatre fois moins cher d'aller enregistrer là-bas", poursuit-il.

Au-delà du constat, les compositeurs appellent à "trouver ensemble des solutions, car ill en existe et nous le savons" dans ce manifieste co-signé par l'Orchestre national d'ilede-France, la commission du film d'ile-de-France et le Syndicat national des auteurs et compositeurs (Snac).

Seion M. Sigwait, il paraît notamment nécessaire d'améliorer la réactivité des orchestres et des studios en disposant de lieux et de musiciens rapidement mobilisables, notamment pour répondre aux demandes souvent urgentes de la télévision.

De même, il souhaiterait que le fait d'enregistrer les musiques en France conditionne les aides aux productions audiovisuelles: "Aujourd'hul, ce n'est pas tout-à-fait le cas, il y a queiques pondérations mais c'est assez minime, cela n'incite pas les producteurs à rester sur le soi national".

L'UCMF compte parmi ses membres nombre de compositeurs confirmés comme Jean-Claude Petit (son président), Vladimir Cosma, Bruno Coulais ou Francis Lai.

ecran noir.fr

Les compositeurs de musiques de films réclament une relocalisation des enregistrements

Posté par vincy, le 4 février 2015, dans Business.





Union des Compositeurs de Musiques de Films

Dans un manifeste, les compositeurs de musiques de films ont appelé lundi 2 février à "relocaliser" en France les enregistrements des musiques pour l'audiovisuel. Pour des raisons de coûts, ceux-ci ont souvent lieu en Europe centrale et de l'Est, "à Prague, Sofia, Moscou, Skopje".

"C'est tout un pan de notre économie culturelle qui peu à peu s'est délocalisé année après année, Aujourd'hui, des milliers

d'emplois ont été détruits dans la production et la post production musicale pour l'image dans notre pays", souligne le manifeste.

Initié par l'Union des compositeurs de musiques de films (UCMF), co-signé par l'Orchestre national d'Ile-de-France, la commission du film d'Ile-de-France et le Syndicat national des auteurs et compositeurs (Snac), et rendu public hier à l'occasion du Salon des lieux de tournage à Paris, le manifeste rappelle que "depuis 10 ou 15 ans, une très grande partie des enregistrements" dont lieu à l'étranger, où "se sont ouverts des studios avec des orchestres pratiquant un dumoing social énorme".

La musique de film est le parent pauvre du cinéma français. Souvent évincée des budgets, pour des raisons de coûts, elle est enregistrée dans des pays "low cost" où "un musicien y est payé cinq à sept fois moins cher qu'en France."

L'UCMI voudrait que le fait d'enregistrer les musiques en Trance conditionne les aides aux productions audiovisuelles.

Tags l'és à cet article : compositeur, délocalisation, musique de film, polémique, social, ucmt.



MANIFESTE POUR UNE RELOCALISATION DES ENREGISTREMENTS DE MUSIQUE POUR L'IMAGE

lundi 9 Février 2015



Retrouvez ci-dessous l'intégralité du texte co-signé par l'Union des Compositeurs de Musiques de L'îlms, l'Orchestre National d'Île de France, le Syndicat National des Auteurs et Compositeurs et la Commission du film d'Île de France.

1- LE CONSTAT

C'est devenu une habitude, un réflexe, un fait auquel beaucoup se résignent : les enregistrements de musique pour l'image, tous supports confondus, se font en très grande majorité dans d'autres pays qu'en France, principalement – mais pas seulement- dans l'Est de l'Europe.

Ce problème est bien commudes compositeurs et des productions depuis une quinzaine d'années. Plusieurs initiatives (dont celle de l'UCMF en 2009) l'unt dénoncé et proposé des solutions, en vain hélas. Nombre de professionnels se sont habitués à cet état de fait qui semble presque devenu normal

ElectronLibre



L'ÎLE-DE-FRANCE À L'OFFENSIVE CONTRE LA DÉLOCALISATION DES MUSIQUES DE FILMS

Alors que le projet de loi « Liberté de création » doit être présenté prochainement en Conseil des Ministres, l'UCMF souhaite attirer l'attention des pouvoirs publics et de tout le secteur audiovisuel quant au déclin de la musique pour l'image en France. Si professionnels et organismes s'accordent sur le constat de la délocalisation des enregistrements et ses conséquences, les solutions pour y remédier font débat et le Ministère de la Culture devra jouer le rôle de médiateur. L'Union des Compositeurs de Musiques de Films souhaite inciter la collaboration entre artistes, sociétés civiles de gestion, et producteurs acteurs dans l'optique de déboucher sur des propositions collectives.

La délocalisation de la production des musiques de films n'est pas sans conséquences sur la santé financière de toute la filière et il y a urgence. C'est à l'occasion du salon des lieux de tournage en février dernier que l'Union des Compositeurs de Musiques de Films a révélé son Manifeste « Pour une relocalisation des enregistrements de musique pour l'image », cosigné par le Syndicat National des Auteurs Compositeurs, l'Orchestre National et la Commission du

Film d'Île-de-France. Dans son viseur les parts de marché perdues par les musiciens et techniciens français au profit de ceux des pays de l'est, mais également le laxisme de l'ensemble de la filière face à cet état de fait et aux alertes de ces dernières années.

L'Europe de l'Est jusqu'à 7 fois plus compétitive

Produire du 100% Made in France requiert des dépenses trop lourdes. « Nous avons les meilleurs orchestres et musiciens ; ils bénéficient d'une formation de qualité grâce aux conservatoires, de bonnes conditions professionnelles et de collaborateurs qualifiés, pourtant nos compositeurs sont contraints d'enregistrer à l'étranger à cause des coûts de production et des charges » reconnaît Patrick Sigwalt, Secrétaire Général de l'UCMF. La compétitivité est clairement l'obstacle de la filière musicale pour l'image française : les coûts des musiciens en Europe de l'Est comme en Bulgarie sont 5, 6 voire 7 fois inférieurs. Des pertes pour le marché hexagonal difficiles à quantifier s'évaluant à la fois en termes de chiffre d'affaire, d'emplois et de droits voisins.

D'après l'UCMF cette décroissance de la production de musique pour l'image pourrait approcher à son échelle celle du disque et ses 65% en perte de valeur. Pour autant ce manque à gagner dont s'insurge la profession s'explique par les mêmes coûts et charges (droits voisins) que cherchent à éviter les producteurs et que l'UCMF souhaite voir être réformés... Actuellement la dépense par séance d'enregistrement et par musicien d'une musique de film est de 40 € à Sofia contre 263 € à Paris. Un écart de prix important qui justifie la délocalisation, et le Secrétaire général adjoint et rédacteur du manifeste Pierre-André Athané va même plus loin en déclarant que « les coûts d'enregistrement mais également les droits voisins, malgré leurs avantages pour les artistes-interprètes, sont un problème ».

L'Île-de-France prête à un nouvel écosystème

Face à cet écart de compétitivité, la révision du modèle économique de la musique pour l'image se révèle indispensable. L'Union des Compositeurs de Musiques de Films souhaite accorder l'ensemble des acteurs autour d'une proposition de forfaits en quise de prix a minima avec les budgets des productions, sans pour autant s'aligner sur ceux de l'Europe de l'est. Les barèmes varieraient aussi en fonction du nombre de musiciens et de la durée d'enregistrement tandis que certaines sessions seraient enchaînées pour être mutualisées. La région Île-de-France – qui avec 20 millions € augmente de 12% son soutien à la production cinématographique et audiovisuelle en 2015 – est d'ores-et-déjà prête à expérimenter ce nouvel écosystème. L'Orchestre National d'Îlede-France, dont les musiciens se disent favorables d'après sa Directrice Fabienne Voisin, est d'ailleurs le premier intéressé tandis que les directions des conservatoires nationaux restent très attentives aux avancées dans les négociations mais sans se prononcer.

Parmi les futurs prix et barèmes du marché de la musique de films, des droits voisins dépendront le caractère plus ou moins concurrentiel des coûts d'enregistrement des musiques de films. Seule certitude pour l'UCMF, le SNAC, l'Orchestre National et la Commission du film d'Île-de-France : la nécessité dans les éventuels futurs accords de « céder aux producteurs les droits pour toutes les exploitations, sur tous les supports et ce en respect-

ant les droits voisins ». Après qu'ait été évoqué un premier modèle, avec l'UCMF en gestion des droits voisins, c'est finalement vingt-quatre heures avant la clôture des cinq mois de négociation que la Spédidam a fait une proposition adéquate aux conditions de l'UCMF. La position de la société de perception et de répartition des droits des artistes-interprètes a donc évolué en matière d'exploitation des musiques de films, mais seulement à l'égard de l'Orchestre National d'Île-de-France et reste à savoir si elle sera élargie ou non lors des futurs accords.

Le rapport de force est pour l'heure clairement à l'avantage des producteurs. L'Union des Compositeurs de Musiques de Films compte utiliser la qualification et les conditions des musiciens, la réactivité des compositeurs ainsi que la proximité géographique de tous comme faire valoir des bandes sonores 100% made in France. Mais le prix des enregistrements sera déterminant. Sans négliger le fait qu'elles augmenteront la valeur commerciale des œuvres cinématographiques et audiovisuelles mais aussi leur valeur d'estime. à l'heure où les musiques de films sont la seule catégorie dans laquelle la France a remporté quatre oscars. Reçue rue de Valois le 5 mars dernier, l'UCMF a ré-exprimé les préoccupations de la filière mais surtout la volonté de trouver des solutions communes. Il est question de redéfinir le rôle de chaque acteur, d'alléger les conventions collectives et les procédures en vue de faciliter les négociations à la fois sur le plan des droits voisins que celui du financement (Régions, CNC, Adami, Spédidam, etc.). Le tout sous l'égide du Ministère de la Culture qui s'est à cet effet engagé à réunir tous les protagonistes dans les mois à venir.



MUSIQUE DE FILMS, LA DÉBANDADE ORIGINALE

ENQUÊTE Concurrence accrue entre compositeurs, baisse des budgets alloués aux bandes originales, détérioration des conditions de travail... Le métier de compositeur se paupérise rapidement.

Il n'y a encore pas si longtemps, la musique de film et, par extension, la musique à l'image (destinée aux jeux vidéo, publicité, télévision ou séries), un domaine longtemps épargné par la crise du marché de la musique, représentai-

ent pour de nombreux compositeurs un gage de prestige ainsi qu'un espoir de revenus confortables. Il n'en est plus rien. «La crise du marché de la chanson et de la pop, qui touche à la fois les disques, les concerts ou les séances d'enregistrement, a en effet orienté de nombreux compositeurs vers la musique à l'image, confirme Frédéric Leibovitz, directeur de l'agence et librairie musicale Cézame. Par ailleurs, une grande partie de ces musiciens étant nés avec la musique de la télévision, des séries, des clips ou des jeux vidéo, leur oreille est donc naturellement formée pour qu'ils se tournent vers ce secteur.»

«Difficile». Si, côté création, cette mutation et l'arrivée de nouveaux talents venus de l'univers de la pop et de l'électronique ont pu apporter un nouveau souffle à la bande originale, la situation est plus grave d'un point de vue économique. La concurrence désormais exacerbée entre les compositeurs et leur capacité à contourner les coûts de la musique symphonique, grâce à leur maîtrise de technologies aux prix plus abordables comme le home studio, ont accentué leur position de faiblesse auprès des producteurs et des diffuseurs qui



ne cessent, depuis environ cinq ans, de réduire les budgets alloués à la musique. «Une baisse particulièrement notable pour les longs métrages dotés d'un petit ou d'un moyen budget, situés entre 3 millions et 7 millions d'euros», précise Marie Sabbah, agent et éditrice de nombreux compositeurs.

D'usage, la musique de film représente 2% du budget total de la production d'un film américain. Il n'en va pas de même en France, selon Patrick Sigwalt, secrétaire général de l'Union des compositeurs de musique de film (UCMF) : «Chez nous, on est plus près de 0,3% ou 0,4% du budget du film, pour environ vingt à trente-cing minutes de musique. A la télévision, la situation est encore plus difficile. Pour une fiction de 90 mn, les dernières études font état d'un budget moyen de 15 000 euros. Pour les séries, 9 000, les miniséries, 3 000, et pour les documentaires, l'effondrement est total, puisque l'on est tombé autour de 2 000 euros.» Il faut préciser que ces sommes ne concernent pas les salaires des compositeurs, mais bien le budget qui leur est alloué pour la production, qu'ils doivent désormais souvent gérer et assumer seul (ou au côté de l'agence qui les représente), les sociétés de production s'étant largement

désengagées de la gestion de ce poste de dépenses. François-Eudes Chanfrault, qui a à la fois travaillé en Angleterre, aux Etats-Unis et en France (récemment pour deux miniséries produites par Arte, Virage Nord et Intrusion), témoigne à ce propos : «Dans mon travail, je dois souvent répondre aux demandes de réalisateurs consciencieux et exigeants, tout en étant doté de budgets absurdes. Il faut savoir qu'une journée d'enregistrement ou de mixage en studio professionnel coûte environ 1 500 euros, ingénieur du son compris. Cinq jours de studio sont la plupart du temps nécessaires pour un long métrage. Au final, comme je suis consciencieux et que je n'ai pas envie de faire de la merde, je me paye mal et je paye mal les gens avec lesquels je travaille. Les producteurs n'ont aucun souci pour dépenser des sommes conséquentes pour de la location de matériel ou de studio de postproduction, pour des reports numériques, pour les comédiens ou même pour l'achat de musiques préexistantes, mais ils font peu de cas de la création musicale.» Une situation qui pousse à la désertification des studios français, les compositeurs étant souvent obligés d'aller enregistrer à Londres (qui conjugue qualité des musiciens et faibles charges sociales) et plus encore en Macédoine, en Bulgarie ou en République tchèque.

Cette situation révèle, au sein de la production audiovisuelle française, une forme de dédain vis-à-vis du caractère artistique de la musique de film (et de la musique à l'image), souvent perçue, ou réduite, à une fonction illustrative ou utilitaire. «Par tradition, le réalisateur français est plutôt littéraire,il n'attache qu'une importance secondaire à la musique, même s'il existe bien sûr auelques alorieuses exceptions», confirme Jean-Claude Petit, compositeur renommé, ancien administrateur de la Sacem et nouveau président de l'UCMF. «Il faut réussir à changer le rapport entre réalisateur et compositeur, renchérit Patrick Sigwalt. La musique étant un art antérieur au cinéma, on ressent trop souvent une forme de crainte de la part du réalisateur à l'encontre de la musique, une peur qu'elle vienne phagocyter l'image ou le discours cinématographique de l'auteur.»

Dédain. La pratique récurrente de l'underscoring, notamment à Hollywood, qui désigne une bande originale placée au second plan, intégrée aux dialogues et aux bruitages,

atteste sans doute de cette vision utilitariste de la musique de film, ainsi que de ce dédain de la part des professionnels du cinéma (producteurs, festivals et critiques compris) envers l'intérêt et la puissance esthétique de la musique.

Mais de façon plus profonde, les difficultés que rencontrent les compositeurs attestent «d'une perte de valeur générale de la musique, de toutes les musiques», selon Jean-Claude Petit, au sein de notre culture dominée par le streaming et la gratuité. Selon le compositeur Jean-Philippe Verdin, «on sent même à la fois une dépréciation du son, de la qualité d'écoute, mais aussi le sentiment que certains considèrent aujourd'hui la musique comme une denrée gratuite, à l'image des titres et des albums que peuvent offrir les opérateurs téléphoniques avec l'achat d'un mobile ou d'un abonnement».

Au-delà de la question des budgets, c'est la répartition des droits qui pose problème. Pour résumer cette question, disons que lorsqu'un compositeur travaille pour une production audiovisuelle, il touche de la part de cette société une première somme au titre de la commande. Par la suite, il touchera via l'organisme de la Sacem une redevance calculée sur les diffusions du film en salles - souvent très faible, à moins de faire un succès - et à la télévision - plutôt élevée en prime-time sur TF1, beaucoup moins sur Arte ou la TNT. La moitié de cette somme (les droits d'auteur proprement dits) est versée directement au compositeur, et l'autre moitié (les droits d'édition) à son éditeur, censé à la fois lui reverser une bonne partie de cette redevance (entre 50% et 85%, plus souvent 75%), ainsi que d'assurer la diffusion, l'exploitation et la promotion de son œuvre. Or, une grande partie de ces droits d'édition est désormais captée par les producteurs ou les diffuseurs, dont la plupart se sont improvisés éditeurs afin de toucher ces redevances, sans pour autant assurer une véritable exploitation de l'œuvre du compositeur. Dans le cas d'une fiction télévisée, ainsi que dans une grande partie de l'audiovisuel, les compositeurs doivent la plupart du temps accepter de céder 100% de leurs droits éditoriaux. Une situation que l'UCMF décrit sous le terme «d'édition coercitive».

«Pour la télévision, la production ne fait finalement qu'avancer au compositeur l'argent

qu'elle va récupérer auprès de la Sacem à travers les droits éditoriaux, s'indigne Jean-Claude Petit. Au final, ces producteurs ou ces diffuseurs n'investissent rien dans la musique!» Le système est parfois plus pervers. Un certain nombre de producteurs ne font même plus l'effort de payer le compositeur à la commande, arquant des droits d'auteur que le compositeur est amené à toucher par la suite. Une situation qui rappelle les nombreux abus du statut des intermittents du spectacle par les sociétés de production télévisée. Hors du cinéma, dans le domaine de la publicité, de la télévision ou de l'illustration musicale, certains jeunes musiciens doivent même faire face à des cosignatures imposées, c'est-à-dire à un partage forcé des droits avec un auteur fictif (souvent son commanditaire).

«Ouvriers». Ce constat, s'il révèle évidemment l'état de crise économique, ainsi que les abus du libéralisme, atteste plus encore des difficultés pour la communauté artistique, peu syndiquée et mal représentée si on la compare au système américain, à faire valoir ses droits. «Au fond, dit Jean-Claude Petit, les compositeurs rencontrent les mêmes problèmes que les ouvriers et les employés: paupérisation, pression sur les conditions de travail et sur les salaires (les

droits d'auteur pouvant être considérés comme leur salaire).» Quand on sait que le nombre de sociétaires de la Sacem augmente chaque année de 15% à 20%, et que seulement 4 500 d'entre eux (sur un total de 160 000) parviennent à toucher plus de 3 000 euros par mois de droits d'auteur, l'avenir paraît sombre pour la musique à l'image en France. Et ce, alors même que le plus fringant héraut national du genre, le compositeur Alexandre Desplat, vient de remporter un oscar pour la bande originale du Grand Budapest Hotel de Wes Anderson.

Jean-Yves LELOUP

Presse écrite

Interview de Thomas Blondeau



N.B.: Une coquille s'est glissée dans l'article, il faut lire 280 €/par service et 38 €/par service (et non par heure)

Le secrétaire général de l'Union des compositeurs de musiquez de films (UCMF) reviert sur le manifeste publié à l'occasion du Salon des lieux de tournage, qui interpelle ses partenaires au aujet de la délocalisation des enregistrements de musique de films.

En 2009, vous aviez déjà alerté les pouvoirs publics au sujet de la délocalisation des enregistrements de musique de films. Comment la situation a-t-elle évolué?

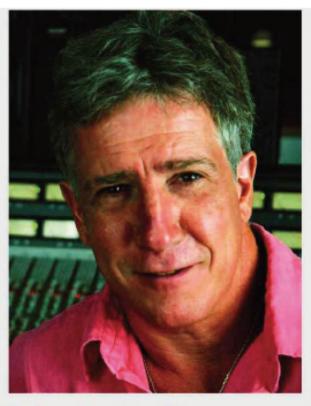
Elle n'a malheureusement pas beaucoup évolué. A l'époque, nous nous étions heurtés au refus de la Spedidam d'engager toute négociation avec les orchestres sur la question des droits voisins, et le projet n'avait pas abouti. Lorsque je suis arrivé à la présidence de l'UGMF, en juin dernier, j'ai pris contact avec Olivier-René Veillon, directeur général de la commission du film d'Ile-de-France, et Fabienne Voisin, directrice générale de l'Orchestre national d'Ile-de-France, et nous avons décidé de repartir au combat. Cela fait 15 aus que je vois les enregistrements de musique de film se délocaliser à Prague, à Sophia, et la conséquence est l'état de délabrement actuel de la filière de production musicale en France. Il est temps de mettre tout le monde autour de la table.

Vous insistez dans le manifeste sur la délocalisation des enregistrements en direction de l'Europe de l'Est. Il semble que cette destination n'est pas la seule...

En effet. Si l'on prend le cas de l'Angleterre, par exemple, il y existe des orchestres directement rattachés à des studios de production audiovisuelle, et qui attirent aussi des producteurs français. Ils sont rapides à mobiliser et ont la particularité de pratiquer des sessions partagées, ce qui consiste, sur trois heures d'enregistrement, à travailler sur un film pendant les deux premières heures, puis sur un générique télé durant le temps qui reste. Cela permet évidemment de faire baisser sensiblement les coûts. A ma connaissance, je ne vois pas ce genre d'initiative se développer en France.

Quelles solutions proposez-vous?

En concertation avec les partenaires, qu'il s'agisse de la Spedidam, du gouvernement ou du CNC, Il y a des dossiers à ouvrir, notamment au niveau des aides. Aujourd'hui, celles du CNC qui encouragent l'enregistrement de musique originale en France demeurent minimes et nous souhaiterions qu'elles soient plus incitatives. Si la Spedidam faisait un effort pour rendre possible la négociation des droits voisins dans le cadre d'une



Patrick Sigwalt

"Cela fait 15 ans que je vois les enregistrements de musique de films se délocaliser à Prague ou à Sophia"

exploitation cinématographique, si les producteurs et les studios faisaient également un effort et que, par ailleurs, nous avions accès à des orchestres mobilisables, comme c'est le cas en Angleterre, nous pourrions avancer plus rapidement.

Il est tout de même délicat de s'attaquer au salaire des

musiciens, tout comme aux charges salariales en France.

Bien sûr, mais ce n'est pas ce que nous disons. Ce à quoi il faut parvenir, en mobilisant ces ressources financières et techniques que je viens d'évoquer, c'est à un coût comparable à celui qui se pratique ailleurs, à Londres par exemple. L'idée n'est pas de faire tomber le salaire d'un musicien, qui touche ici 280 € par heure, à 38 € par heure comme c'est lecas à Sophia, c'est évident, mais d'imaginer des processus nouveaux, des incitations.

Leur prix a beau être attrayant, les spécialistes sont réservés quant à la qualité des enregistrements réalisés en Europe de l'Est. Quel est votre avis sur ce sujet? Il existe en effet une série de pro-

blèmes techniques, qui tiennent d'une part à la qualité des instruments dont disposent les musiciens locaux, mais aussi des studios, du matériel, notam ment de la qualité des micros. Ce qui a d'ailleurs un effet pervers sur les comsiteurs: lorsqu'un enregistrement a lieu en Europe de l'Est, vous n'avez pas la main sur la manière dont se déroulent les enregistrements, le choix du matériel ou des interprètes, et vous avez donc tendance à vous autocensuser, littéralement, en évitant de proposer des choses qui pourraient être mal inter-prétées, des partitions avec certaines pécificités. Cette mobilisation, c'est donc aussi une question d'exigence. Et j'espère d'ailleurs que si l'on parvient relocaliser les enregistrements en France, les productions étrangères qui s'arrachent nos compositeurs, à commencer par Alexandre Desplat, nominé à deux reprises aux Oscars cette année, se déplaceront à leur tour en France pour travailler avec lui.

Concernant la France, n'y a-t-il pas également un problème de structure, étant donné que les grands studios sont aujourd'hui peu nombreux?

Bien entendu, et je viens d'affleurs d'apprendre que Davout, qui figure parmi ces studios împortants dont vous parlez, pourrait fermer. C'est un vrai problème : nous avons vu s'éteindre la plupart des studios de disques, à l'exception de quelques grands établissements dans lesquels on peut faire entrer des orchestres symphoniques. Mais si même ces studios se metrent à fermer à leur tour, c'est problématique... Cependant, et c'est aussi notre discours, il existe des espaces qui ne sont pas des lieux "historiques" de productions, mais qui peuvent être mobilisés. Je pense notamment à Radio France, au Conservatoire national, et à certaines salles dont l'acoustique est excellente, d'autant qu'aujourd'hui, la prise de son peut être réalisée avec un matériel relativement léger.

Propos recueillis par Thomas Blondeau

ACT AND PROPERTY THE PERSON NAMED IN COLUMN 2 IN COLUMN 2 IN CO.

UCMF Espace Altura 46 rue Saint Antoine 75004 Paris

communication@ucmf.fr (Séverine Abhervé)